

FORMATION :
ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

CENTRE DE FORMATION

Nom du Club : CENTRE EQUESTRE EUITATION RECOLLOTTE

Lieu de dispense de la formation : Reculotte, 25390 FUANS

N° SIRET 81464345800015 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 27250366925 auprès du préfet de la région Bourgogne Franche-Comté - Affilié FFE N°25390001 et agréé Centre de formation N°2021ATE002

Tél : +33 (0) 6 85 16 44 40

E-mail reculotte@gmail.com

FORMATEUR REFERANT ENREGISTRE:

- Responsable pédagogique : Christophe Gauthier, Guide de Tourisme Equestre, BEES 1

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

La possession de la certification professionnelle d'Accompagnateur de Tourisme Equestre atteste que son titulaire met en oeuvre en autonomie les compétences suivantes :

- Accompagner et animer des promenades et randonnées équestres, faire découvrir la relation homme-cheval et l'environnement ;
- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations ;
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie ;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique

Il est créé une certification professionnelle « accompagnateur de tourisme équestre », titre à finalité professionnelle de niveau 4 enregistré au RNCP 36133.

Annexe 1 : Référentiel Professionnel**PUBLIC ET PRÉREQUIS :**

Le candidat doit, préalablement à son entrée en formation à la certification professionnelle répondre aux exigences suivantes :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent;

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour entrer en formation des sessions de tests d'exigences techniques sont organisées par la FFE, dont l'organisation est déléguée : aux Comités régionaux ou départementaux d'équitation ;

La validation de ces tests est obligatoire pour l'entrée en formation. Votre inscription en formation auprès de l'organisme de formation doit être finalisée 10 jours avant les tests d'entrée.

- 1) **Test technique à cheval** : parcours en terrain varié de niveau Galop 6 de pleine nature d'une distance de 0,8 à 2 km. Il comprend 20 difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée. Le candidat dispose d'un temps accordé calculé selon la distance du parcours sur la base d'une vitesse de 10 km/h.
- 2) **Test d'orientation pédestre** : un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10m et placées à environ 1m du sol. Le candidat dispose de 10 minutes de préparation isolée avant son départ. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h. A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE.

Pour tous candidats une pré-formation au centre est proposée, et permet une mise à niveau en équitation ainsi que la préparation aux tests d'entrée organisés par le Comité Régional de Tourisme Equestre.

Annexe 2 : Dispenses et équivalences

0) Dossier d'inscription :

Annexe 3 : Dossier d'inscription

Lorsque la candidature est acceptée, le Centre Vercors à Cheval formule une proposition de parcours de formation permettant la validation de l'intégralité de la certification professionnelle tenant compte :

- des dispenses et équivalences auxquelles peut prétendre le candidat ;
- de son parcours de formation antérieur ;
- des acquis et/ou besoins de formation complémentaires identifiées au regard de la certification professionnelle préparée.

La proposition de parcours de formation comprend :

- les modules de formation proposés et les volumes horaires associés permettant d'identifier pour chacun d'entre eux les allègements ou les renforcements proposés;

Le candidat à l'entrée en formation signe un contrat de formation avec le Centre Vercors à Cheval agréé FFE. Le Vercors à Cheval propose des parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant et formation professionnelle.

CONTENU

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION : Minimum : 1 / Maximum : 4

DURÉE : 660h

DATES ET HORAIRES : 9h-12 / 14h-18h

Annexe 4 : Calendrier session de formation 2023

La formation se décompose ainsi :

- Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h
- Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h
- Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h
- Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h
- Stage de mise en situation professionnelle - 205h

Annexe 5 : Plan de formation détaillé

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la certification professionnelle sont fixées comme suit :

- **UC1** : Participer au fonctionnement de la structure équestre
- **UC2** : Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal ;
- **UC3** : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer l'éducation, l'utilisation et l'entretien de la cavalerie de tourisme équestre, dans le respect de son bien-être.

Les candidats sont soumis en fin de formation et stage de mise en situation professionnelle à des épreuves certificatives pour chaque UC, organisés par le Comité Régional de Tourisme Equestre.

Annexe 6 : Modalités de certification

La validation des 3UC donne lieu à l'obtention de la certification d'Accompagnateur de Tourisme Equestre délivrée par la FFE.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins du participant au sein du Centre de formation à l'issue du test d'entrée
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
- Questionnaires, exercices, étude de cas, mises en situation pratique.
- Réflexion et échanges sur les cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

Éléments matériels :

- Ordinateur portable et équipements de protection individuelle requis (casque, gilet), tenue adaptée d'équitation requise pour les stagiaires.
- Mise à disposition du matériel équestre nécessaire
- Support de cours au format numérique disponible sur une plateforme collaborative, téléchargeable par le participant (vidéos/ fiches techniques/ cours).

CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCES DES PUBLICS EN SITUATION D'HANDICAPS :

Bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite. Selon demande des adaptations et des aménagements seront mis en œuvre en fonction des besoins.

Indicateurs de performance de la formation dispensée à Equitation Reculotte en 2022:

Taux de remplissage de la formation : 50%
Taux d'obtention de la certification : 100%
Taux de satisfaction « Très satisfait » : 100%
Trajectoires d'évolution dans la branche professionnelle : 80%

La collecte des éléments de satisfaction sera opérée dans les 3 mois suivant la fin de la formation par un questionnaire de satisfaction adressé au stagiaire, au financeur, aux formateurs, à l'entreprise du salarié.

La préparation au test d'entrée et la totalité de la formation (module 1-4 et stage pratique) peuvent être réalisées dans notre Centre de formation.

Annexe 7 : Grille tarifaire de la formation ATE

Annexe 8 : Conditions Générales de Vente de la formation ATE